



Étienne MICHEL
Secrétaire général du SeGEC
 Le 26 mars 2024

Les faits seront têtus

La perspective des élections arrive à grand pas : les partis politiques ont présenté leurs listes de candidats, rédigé leur programme et les expressions médiatiques des uns et des autres sont désormais clairement orientées vers des échéances essentielles pour l'avenir du pays et pour les politiques qui y seront menées : les élections européennes, fédérales, et régionales en juin et les élections communales et provinciales en octobre.

On le sait, les élections se gagnent ou se perdent dans une dialectique faite d'images, de personnalités, de discours, voire de slogans. C'est la loi du genre dans nos démocraties avancées : les programmes politiques, également rédigés pour entraîner la conviction des électeurs, sont rarement lus dans leur intégralité même par les citoyens les plus consciencieux.

Le SeGEC lui-même, comme nombre d'organisations, a présenté ses priorités pour la prochaine législature sous la forme d'un *Mémoire*. Le présent numéro d'*Entrées libres* rend compte de la journée d'étude qui a été organisée sur ce sujet le 25 mars à l'UCLMons en présence de représentants des différents partis politiques.

Si les discours domineront la campagne électorale, quelques faits – qui ont la réputation d'être têtus – détermineront sans doute au moins autant les politiques menées à l'avenir. Pour ce qui concerne l'enseignement, il est permis d'en identifier quelques-uns sans risque de se tromper : les attentes pressantes des directions d'écoles d'un meilleur soutien administratif, surtout au fondamental ; la nécessité d'une soutenabilité dans la mise en œuvre des réformes ; le contexte de pénurie d'enseignants et la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

À ce sujet, comme l'a démontré l'Université de Namur dans ses projections actualisées, si aucune disposition n'est prise pour limiter le déficit annuel de la Fédération, la dette de l'entité augmentera progressivement de manière importante et une partie croissante des recettes devra alors être consacrée au remboursement de charges d'intérêt plutôt qu'au financement des politiques publiques : enseignement, culture, petite enfance, etc. Les choix de l'après-élections seront difficiles pour ceux qui seront chargés de gouverner et, avec ses propositions, le SeGEC espère contribuer à des choix respectueux de l'intérêt collectif et du bien commun. ■